

## La déforestation chez les Zafimaniry

Ernest Ratzimbazafy

► **To cite this version:**

Ernest Ratzimbazafy. La déforestation chez les Zafimaniry. *Revue Historique de l’océan Indien, Association historique internationale de l’océan Indien*, 2014, Histoire et environnement en indianocéanie depuis le XVIIe siècle (La Réunion, Maurice, Rodrigue, Madagascar, Les Seychelles, Mayotte, les Comores), pp.502-516. hal-03249210

**HAL Id: hal-03249210**

**<https://hal.univ-reunion.fr/hal-03249210>**

Submitted on 4 Jun 2021

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## La déforestation chez les Zafimaniry

Ernest Ratsimbazafy  
Maitre de conférences, Département EPS  
Ecole Normale Supérieure  
Université d'Antananarivo

La déforestation est un phénomène ancien car elle existe depuis le Néolithique avec les débuts de l'agriculture. Vers le milieu du XX<sup>e</sup> siècle, la déforestation a commencé à prendre de l'ampleur dans les forêts tropicales avec l'explosion démographique des pays en voie de développement. Selon le FAO<sup>1230</sup>, 15 millions d'hectares de forêt sont détruits chaque année en Amérique centrale, en Amérique du Sud, en Asie du Sud Est, en Inde, en Indonésie et en Afrique intertropicale. Ceci résulte de la colonisation croissante de la surface terrestre par l'Homme au détriment des écosystèmes et constitue une menace pour les espèces endémiques.

La FAO estime, pour le cas de Madagascar, que les surfaces forestières susceptibles d'être exploitées diminueront de 30 000 ha à 40 000 ha/an et qu'il est désormais nécessaire de trouver des solutions pour remplacer les espèces telles que le palissandre, l'ébène, par d'autres espèces autochtones à croissance rapide. Mais malgré la divergence des opinions sur la conversion des forêts, la déforestation n'est pas toujours à bannir. Vu la pression sociale et économique, il est inévitable que des portions substantielles des zones forestières soient converties à des fins agricoles ou d'autres usages. La déforestation peut ainsi intégrer et être un élément à part entière du développement économique et social et en tant que tel souhaitable dans de nombreuses circonstances.

Cette dégradation de l'environnement est une des problématiques du développement des pays du Sud et surtout de Madagascar. En 1992, la conférence de Rio constatait déjà l'insuffisance des politiques, des méthodes et des mécanismes adoptés pour soutenir et développer les rôles écologiques, économiques, sociaux et culturels des arbres, des forêts et des terres forestières. La stratégie de réduction de la pauvreté est liée à une mesure pour inverser la tendance actuelle de la dégradation des ressources. Les approches dans cette politique doivent ainsi tenir compte des méthodes de bonne gestion, de protection, de conservation et surtout du mode d'exploitation.

A Madagascar, 20 000 ha de forêt par an sont détruits. En 1996, les écosystèmes naturels couvraient 13 036 605 ha c'est à dire 22,08 % du territoire national. En 2000, ils n'étaient que de 8 800 000 ha seulement. Pour l'ensemble de la région Amoron' i Mania, le taux de déforestation annuel est de 1,27 %<sup>1231</sup>. Ce taux était de 10,19 % entre 1993 et 2001.

---

<sup>1230</sup> *Foods and Agriculture Organization.*

<sup>1231</sup> MINENVEF, ONE. 2007. Tableau de bord environnemental de la région Amoron'i Mania, 191 p.

Plusieurs faits méritent d'être considérés pour comprendre comment la forêt malgache s'est très rapidement détériorée pour arriver à son état actuel. Madagascar est confrontée à de fortes pressions sur ses ressources naturelles. Plusieurs facteurs se conjuguent pour arriver au stade actuel du recul de sa couverture végétale. Des facteurs sociaux et économiques conduisent la population à défricher la forêt tandis que des facteurs administratifs, politiques et financiers empêchent le service forestier de réagir convenablement. Pour une analyse concrète, nous avons choisi le *Zafimaniry* comme lieu de notre investigation.

Nous nous proposons donc de déterminer quels sont les facteurs économiques et sociaux qui conduisent la population à défricher la forêt et quelles sont les dispositions prises et à prendre pour y remédier.

Pour ce faire, nous aborderons le plan suivant :

- La localisation du *Zafimaniry*,
- Les raisons du choix de la localité,
- Les facteurs de la déforestation,
- Et les perspectives de solutions.

### **Localisation du *Zafimaniry***

Le *Zafimaniry* se situe dans la région d'Amoron'i Mania, dans le district d'Ambositra considéré comme la capitale de l'artisanat malgache. Il signifie en même temps le pays, le peuple et l'art. Le *zafimaniry* est composé de cinq communes, à l'extrême est dudit district et s'étend sur 52 km du Nord au Sud et 26 km d'Est en Ouest. *Zafimaniry* signifie :

- descendants qui poussent (dans la forêt),
- descendants qui désirent (des rizières),
- descendants qui espèrent (une vie meilleure).

Mais pourquoi ce choix ?

### **Choix du *Zafimaniry***

Ayant amené des étudiants en voyage d'études pour les Activités Physiques de Pleine Nature (APPN), nous avons constaté qu'en 1990, nous pouvions atteindre la forêt en une heure de marche à partir d'Antoetra, un chef-lieu de la commune du sud. En 2000, avec de jeunes étudiants encore, nous ne pouvons atteindre la forêt qu'après plus de trois heures de marche en partant de la même localité. Et en 2010, avec de nouveaux étudiants, c'est après plus de six heures de marche que nous avons atteint la forêt. Ceci montre que la situation de la déforestation dans cette localité est très alarmante et mérite d'être approfondie.

Des ouvrages concernant la localité sont publiés depuis le début du 20<sup>e</sup> siècle : en 1929, « Etude ethnographique sur les *Zafimaniry* : origine des *Zafimaniry* », *Bulletin de l'Académie malgache*, 1929. Nouvelle série T. XII, p. 1-6 par Mattéi ; en 1964, « Les *Zafimaniry* et leur art : un groupe forestier

continuateur d'une tradition esthétique malgache méconnue», *Revue de Madagascar*, 1964, n° 27, p. 37-48 par Vérin Pierre ; en 1973, « Les *Zafimaniry* : un groupe ethnique de Madagascar à la poursuite de la forêt », Coulaud, Daniel. Antananarivo : Impr. Fanontamboky malagasy, 308 p. ; en 1974, « Ny *Zafimaniry* », *Ny hasin'ny teny malagasy*, n° 7 février ; en 1986, *Le pays zafimaniry*. Paris : Unesco, par Haas Robert.

Des recherches ont été aussi réalisées depuis la première thèse en géographie de Daniel Coulaud décernée à l'Université de Madagascar en 1972 concernant cette région. Quant aux ouvrages relatifs au thème de l'étude, les documents récents et détaillés sur la forêt sont quasi-inexistants à l'exception de trois ouvrages. De ce fait, le chercheur est toujours confronté à un manque persistant de données et un champ de recherche vague. Nous pouvons en mentionner trois :

- Le Tableau de bord environnemental de la région Amoron'i Mania<sup>1232</sup> (TBE), cet ouvrage décrit l'état actuel des composantes de l'environnement de la région Amoron'i Mania à travers une étude comparative entre l'échelle nationale, régionale et les quatre districts que composent la région ; ensuite, les problématiques environnementales y sont soulevées pour aboutir à des propositions de solutions sous forme d'une politique environnementale régionale ; et enfin, le TBE est un tableau synoptique d'indicateurs décrivant simultanément la tendance et l'évolution de l'environnement, les pressions s'exerçant sur les ressources naturelles et les actions déjà entreprises pour y faire front.
- Le Profil environnemental de la région Amoron'i Mania<sup>1233</sup>, ouvrage qui constitue un élément de base pour la réalisation du TBE. A part les généralités sur la région Amoron'i Mania, il offre un diagnostic ainsi qu'une synthèse des enjeux environnementaux qui se traduisent notamment par :
  - un inventaire de la biodiversité régionale,
  - une énumération des différentes pressions sur les ressources naturelles,
  - un bilan environnemental complet pour chaque ressource,
  - un aperçu des objectifs de références tirées des conventions internationales en vigueur déjà ratifiées par Madagascar.
- La politique environnementale de la région Amoron'i Mania<sup>1234</sup> avec les Prescriptions environnementales et les plans d'action, cet ouvrage est aussi un élément de base pour la réalisation du TBE. Mais surtout, il met en évidence principalement :

<sup>1232</sup> MINENVEF, ONE. 2007. Tableau de bord environnemental de la région Amoron'i Mania (TBE), 191 p.

<sup>1233</sup> MINENVEF, ONE. Profil environnemental de la région Amoron'i Mania, 143 p.

<sup>1234</sup> MINENVEF, ONE, JARIALA, USAID. 2006. Politique environnementale de la région Amoron'i Mania. Prescriptions environnementales et plans d'action, 71 p.

les enjeux environnementaux présents dans la région;  
les interventions relatives au développement régional antérieures à 2006 ;  
les orientations du Plan Régional de Développement ou PRD ;  
et les prescriptions environnementales et les plans d'action par des mesures curatives et préventives.

Ces ouvrages étudient la situation économique et environnementale d'Amoron'i Mania sans détailler le cas du *Zafimaniry*. Mais, leur consultation nous a permis de connaître les principaux facteurs de dégradation de la forêt *Zafimaniry* et les différentes formes d'exploitation forestière dans la région. En outre, pour ce qui relève des autres caractères démographiques, économiques et naturels, ils sont obtenus à partir des recoupements du Plan Communal de Développement avec les observations directes et les questionnaires sur le terrain.

Pour étoffer ces ouvrages, nous avons entamé ce travail parce que l'ethnie *Zafimaniry* est en grand danger. Les aïeux disaient que « si la forêt arrive à disparaître, les *Zafimaniry* meurent avec elle » ; « Les *Zafimaniry* ne peuvent se passer du bois de la naissance à la mort : ils naissent du bois (c'est-à-dire de la forêt), vivent du bois (de l'art *zafimaniry*) et meurent dans le bois (dans le *ringo*, leur cercueil) ».

Il est à craindre qu'avec l'extrême déforestation, leur principal moyen de subsistance disparaîtra, ainsi que le support essentiel de leur expression artistique ; l'UNESCO a proclamé en 2003 et inscrit en 2008 l'art *zafimaniry*<sup>1235</sup> sur la liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité. Ce qui nous a amené à travailler sur le sujet et à proposer des solutions adéquates à tous ceux qui veulent l'entendre, c'est que l'âme créative de tout un peuple est en péril. Mais quels sont les facteurs de cette déforestation ?

### **Les facteurs de la déforestation chez les *Zafimaniry***

La forêt est un endroit protecteur pour le *Zafimaniry*. Fuyant la persécution des *betsileo* et de l'armée de Radama I<sup>er</sup>, les *Zafimaniry* se sont installés dans la forêt. S'y sont ajoutés des *merina* qui ont fui l'enrôlement militaire du temps de Ranavalona I<sup>ère</sup>. Isolés de tous, ils ont dû s'adapter à un nouveau mode de vie.

Et depuis son origine jusqu'à maintenant, le *Zafimaniry* fait partie de ceux dont la vie quotidienne a été depuis toujours rattachée à la forêt. Ce lien est le résultat d'un mode de vie traditionnel accentué par la quasi-inexistence d'activités de développement et un cadre topographique hostile à l'installation humaine. L'exploitation du bois et la collecte des produits non ligneux se manifestent de différentes façons sur la couverture végétale à court

---

<sup>1235</sup> Une disette des années 50 obligea la population forestière à écouler ses mobiliers et sculptures sur bois à Ambositra, chef-lieu du district. Très vite, les objets *zafimaniry* connurent un succès auprès d'une clientèle nationale et internationale.

et à long terme. L'exploitation usagère traditionnelle ne fait pas disparaître l'état boisé et ne provoque qu'un appauvrissement sélectif des espèces comme dans le cas de la collecte des plantes médicinales. L'exploitation industrielle ou artisanale et l'agriculture itinérante sur brûlis sont plus destructrices en causant une déforestation incontrôlable. Ainsi, nous avons pu déceler quatre causes principales de cette dégradation.

### 1. La culture itinérante sur brûlis ou tavy

L'accroissement démographique constitue un facteur favorable à l'exploitation de la forêt. L'accroissement de la population conduit inévitablement à une augmentation des besoins qui se traduit par une pression accrue sur les ressources naturelles notamment forestières. La situation précaire de l'économie malgache est expliquée par un taux de croissance démographique naturelle qui dépasse largement celui de la croissance économique. Pour l'ensemble de la région Amoron'i Mania, le taux d'accroissement annuel est de 3,4 %, qui est largement supérieur à la moyenne nationale de 2,8 %.

Dans l'ensemble du pays *Zafimaniry*, la culture itinérante sur brûlis ou *tavy* demeure une pratique courante. La cause revient plus particulièrement à l'encaissement et l'exiguïté des bas-fonds situés aux berges de la rivière Mananjary. Par conséquent, la forêt a été défrichée et brûlée en faveur des cultures légumineuses, de tubercules et de riz et des cultures commerciales telles que la canne à sucre. Les terrains rocheux, boisés et pentus sont aménagés en gradins et exploités pour des cultures vivrières sans considération des règles environnementales et de la législation forestière.

En outre, le *tavy* est devenu un outil d'appropriation foncière. Conformément aux coutumes, une forêt secondaire appartient à celui qui, le premier, a défriché avec ou sans l'autorisation des autorités forestières la forêt primaire précédente. Le propriétaire peut immatriculer la terre sur laquelle la forêt secondaire se trouve et en disposer comme sa propriété. Elle peut faire partie des biens successoraux.

Ainsi, la plupart des forêts secondaires à Madagascar appartiennent à des paysans qui n'attendent pas le moment opportun pour s'y installer. Le problème c'est qu'actuellement, ces parcelles se trouvent dans les zones de conservation et de restauration.

Auparavant, une autorisation est délivrée par l'autorité forestière après avoir constaté l'insuffisance de bas-fonds pour la riziculture et celle de terrains aménagés. Cette autorisation est valable sur des « *savoka* » qui ont plus de cinq ans et pour des cultures dont les systèmes de rotation sont préalablement définis par les autorités forestières, en collaboration avec les populations concernées. Avec la mise en place du transfert de gestion, le *tavy* est strictement interdit.

Les zones les plus transformées en parcelles de cultures sont le voisinage des habitats. Mais ceci n'écarte pas l'existence de cultures illicites au cœur même de la forêt ou dans les zones de régénération naturelle situées dans les formations secondaires. Le *tavy* est strictement lié aux problèmes de développement agricole dans le monde rural. Il a une importance économique considérable puisqu'il constitue une forme de production agricole nécessaire pour répondre aux soucis de la sécurité alimentaire par les cultures de subsistance telles que le riz et le manioc. Et même si le défrichement persiste dans les zones enclavées, les surfaces défrichées n'augmenteront pas forcément d'année en année puisqu'une parcelle est utilisée au moins sur trois ans avant sa mise en jachère. L'accroissement de la population conduit donc inévitablement à une augmentation des besoins qui se traduit par une pression accrue sur les ressources naturelles notamment forestières.

## 2. La filière toaka gasy

Dans le *Zafimaniry*, seules les plantations de cannes à sucre par le biais de la fabrication de rhum local ou *toaka gasy* peuvent garantir assez de revenus pour la population<sup>1236</sup>. Elles ont débuté dans le pays *Zafimaniry* entre 1975 et 1978 par la promesse de l'établissement d'une usine de sucrerie qui n'a jamais vu le jour jusqu'à aujourd'hui. Les versants boisés des montagnes, les formations secondaires ont été converties en champs extensifs de cannes. Le rhum produit est collecté sur place par des marchands ambulants venus principalement de la région d'Imady et de Fahizay tandis que les autres produits agricoles sont vendus au marché local qui est totalement déconnecté des autres flux commerciaux. Il n'existe pas de contrôle ni sur la qualité ni du degré d'alcool contenu dans le rhum. En guise de ristournes, les communes collectent une somme de 200Ar. par jerricane de *toaka gasy*.

L'administration communale reconnaît donc la production de rhum comme une activité légale. Cela incite de plus en plus des ménages à se convertir aux cultures de cannes à sucre. Mais les défrichements en faveur de ces plantations touchent de plus en plus les formations secondaires ainsi que le reste de la forêt naturelle.

## 3. Le bois de chauffe et le charbon

Dans presque toutes les communes rurales comme dans le pays *Zafimaniry* le bois est la seule source possible d'énergie. Il est utilisé sous forme de bois de chauffe ou de charbon et que l'on dénomme bois énergie. Le « bois énergie » se dit de toutes les applications du bois en tant que combustible :

---

<sup>1236</sup> En moyenne, un ménage gagne 15 000 ariary/semaine lors de la saison de coupes des cannes, en raison d'un prix unitaire de 10 000 ariary/50 l.

- bois de chauffe (bois utilisé en l'état) et le charbon de bois (issu de la carbonisation du bois de chauffe). Il est utilisé, quotidiennement, par plus de 90 % des ménages malgaches pour leurs besoins énergétiques et dont la quantité consommée est estimée à 17,516 millions de m<sup>3</sup> par an. En 1993, les Malgaches ont consommé 1,8 kg de bois par jour et par habitant. En 1999, cette consommation est devenue 2,1 kg par jour par habitant.
- La filière charbon de bois est concernée par la flambée des prix des produits de première nécessité. De ce fait, elle constitue une source croissante de revenus pour les exploitants mais un déficit énorme pour la forêt.

#### 4. Le bois d'œuvre et d'art

Le pays *Zafimaniry* est inclus dans le patrimoine matériel de l'UNESCO depuis novembre 2003. Le système socio-économique est basé principalement sur l'exploitation des ressources forestières comme l'artisanat du bois appelé aussi l'art *Zafimaniry*. L'art *Zafimaniry* est un savoir-faire culturel indissociable de la forêt et qui a fait la renommée de la région d'Ambositra, depuis considérée comme la capitale de l'artisanat malgache. Ce dernier se traduit par l'utilisation d'essences nobles pour la sculpture dont les objets d'art sont souvent ornés de figures géométriques. Les principaux produits sont des ustensiles de cuisine ou des articles de décoration, jusqu'à des ornements pittoresques gravés sur les portes et les murs des habitations devenues, d'une certaine manière, de véritables lieux d'exposition du savoir-faire de la population. La sculpture est encore un artisanat de production pour un souci d'argent souvent prépondérant.

Il existe deux principaux types de transactions du bois. Premièrement, le palissandre est dégrossi sur place, pour avoir avant tout une première forme. Deuxièmement, les matières premières sans aucune transformation au préalable sont directement vendues soit au village, soit aux marchés clandestins à Ambositra. Le trafic est illicite et concerne d'énormes quantités de bois précieux. Le transport se fait à dos d'homme, pour une traversée nocturne de trois à six heures à destination d'Ambinanindrano. La commercialisation des objets d'art se fait par le biais des galeries d'art à Ambositra, et des marchés artisanaux d'Antananarivo comme Andravoahangy, Cenam, Coum 67 ha, route digue etc.

Bien que l'octroi de permis d'exploitation au gré à gré ait été stoppé en 2000, le marché du bois est toujours actif. La forêt dense humide est une importante source de bois d'œuvre pour la construction et l'artisanat. Elle constitue le premier lieu d'approvisionnement en palissandre pour la région d'Amoron'i Mania.

Un prélèvement sélectif visant de préférence des ligneux de grande valeur est effectué pour extraire les matières premières indispensables à l'artisanat du bois et à l'ébénisterie (le palissandre, le *nato*, le *ramy*, le



*varongy...*). Les espèces de valeur proviennent principalement de la forêt dense humide. Même si leur exploitation reste dans un cadre strictement illégal, ils sont très demandés sur le marché national pour l'ameublement. Par ailleurs, les pinus et les eucalyptus sont les matières premières les plus utilisées pour la construction. Ils peuvent intégrer un circuit commercial très important si on tient compte de l'augmentation des besoins en matériaux bois, conséquence de l'accroissement démographique et de la politique d'incitation à la construction immobilière. A titre illustratif, au niveau national, la consommation de bois d'œuvre, de bois d'énergie et de grumes par habitant par an est de 0,75 m<sup>3</sup> et où les bois d'œuvre constituent les 15 % de cette consommation.

Le problème dans cette exploitation usagère de la forêt par les villageois est que le besoin en produits forestiers est quotidien. La quantité des produits ajoutée à la fréquence des prélèvements conduit à une dégradation plus rythmée accompagnée d'une extinction progressive des espèces animales et végétales. Ces facteurs sociaux et économiques conduisent la population à défricher la forêt tandis que des facteurs administratifs, politiques et financiers empêchent le service forestier de réagir convenablement.

### **Les propositions de solution**

Comme dans toutes résolutions de problèmes, trois sphères doivent être revues :

- la sphère institutionnelle,
- la sphère structurelle et organisationnelle,
- la sphère opérationnelle.

#### **1. La sphère institutionnelle**

Le régime forestier est l'ensemble de dispositions législatives et réglementaires ayant pour objet la protection et la bonne gestion des ressources forestières qui sont en conformité avec les conventions internationales. La forêt malgache est le reflet très sensible des conjonctures politiques, sociales ou économiques. Quand l'un de ces systèmes fonctionne mal, la forêt en subit les retombées.

L'Etat malgache a développé depuis longtemps un ensemble de mesures visant à limiter la dégradation forestière depuis l'époque de la monarchie à celle des trois Républiques en passant par la période coloniale.

- De 1960 à 1990, la législation forestière malgache a été fortement caractérisée par les différentes formes de répression qui étaient supposées être les réponses adéquates à l'ampleur de la dégradation des ressources. Ces répressions se traduisent par une succession d'interdits, par des restrictions sur l'attribution de permis et par les pénalités applicables aux contrevenants. L'Etat s'est approprié des forêts auxquelles ne correspond aucun titre officiel d'autorisation d'usage de

celles classées c'est-à-dire bornées et enregistrées. Mais les mesures instituées n'ont pas connu de meilleurs résultats puisqu'elles ont négligé les raisons qui poussent les paysans à conquérir les espaces boisés. Et le manque en moyens financiers et en personnel qualifié ainsi que les problèmes de corruption ont été importants. La politique de l'Etat durant cette période a été surtout vue comme en opposition avec les pratiques traditionnelles des paysans.

- Avec la nouvelle Politique Forestière de 1997, découlent des programmes touchant à la préservation des ressources forestières du pays notamment les arrangements institutionnels tels que la Gelose (Gestion Locale Sécurisée) et la GCF (Gestion Contractualisée de la Forêt).
- Le Madagascar Action Plan ou MAP, entré en vigueur dès le début de l'année 2007, renforce la détermination du gouvernement malgache à protéger et à valoriser le patrimoine forestier national. Dans le cadre de la vision «Madagascar naturellement », l'objectif est d'arriver à redevenir une « Ile verte » en opposition à son appellation actuelle d'Ile rouge.

Il existe des facteurs favorables à la mise en place d'une politique mieux adaptée à l'enjeu de l'exploitation forestière. La prise de conscience généralisée s'est opérée face à la gravité du problème posé par la dégradation de l'environnement. L'adoption de la Charte de l'environnement et l'intervention d'un nombre croissant d'organismes dans le domaine environnemental ont engendré une évolution des procédures sur les modes de gestion de la forêt. En 2000, la DGEF (Direction Générale des Eaux et Forêts) a reconnu la nécessité de compléter la législation forestière élaborée par province au cours des années 1995 à 1999 par un dispositif de taxation différenciée et par produit incitatif à une bonne gestion des ressources notamment les bois.

L'incohérence de la politique environnementale en vigueur avec le besoin économique des exploitants, la complexité de la réalité locale, et le fonctionnement social exigent la mise en œuvre d'une politique de développement appropriée. Les répressions et les successions d'interdits ne sont pas toujours les meilleures méthodes pour réduire l'exploitation irrationnelle de la forêt. Il faut comprendre que le lien qui unit la population à la forêt est surtout un lien socio-économique. Les principales causes de la dégradation des ressources se trouvent donc essentiellement dans la précarité de l'économie rurale. Les répressions ne doivent être effectuées que pour sanctionner les délits incohérents aux législations en vigueur et non des stimulants à plus d'activités illégales. Le renforcement dans l'application des législations exige la réforme du Service des Eaux et Forêts en entier pour une meilleure qualité de service concernant les contrôles des défrichements et des feux de brousse par une dotation en personnel qualifié et en matériel. A Madagascar, le service forestier est surtout un service aux responsabilités

écrasantes alors que les moyens de fonctionnement sont insuffisants par rapport aux tâches qui lui sont confiées.

Par ailleurs, le faible taux de taxation traduit une politique délibérée du gouvernement malgache. Le pays devrait adopter des modes de taxation plus simples et plus efficaces. Plus le nombre de producteurs est grand, plus les coûts de transaction sont élevés, le pays devra donc envisager de répartir la perception des taxes pour faciliter les mécanismes de partage des coûts et avantages. Le système de suivi/évaluation devra être renforcé et rendu effectif et facilité par la mise en place de bases de données, surtout que l'ancienneté des documents de base est certainement la source d'une erreur sensible sur l'appréciation des superficies forestières.

Les activités relatives à la forêt doivent se faire en fonction des textes législatifs qui concernent les règles d'exploitation, la conservation, le défrichement des forêts et les feux de végétation. Les raisons à ces interdictions viennent des conditions liées à la régénération naturelle des espèces. En effet, cinq ans de jachères permettent déjà de reconnaître les principales espèces de la régénération naturelle. Après cette période, le palissandre peut atteindre une hauteur de 1,5 m.

Si les villageois se plaignent de la perte de leur patrimoine c'est qu'il faut comprendre que l'exiguïté topographique n'a pas permis de répondre aux besoins de l'accroissement démographique. Ceci a provoqué des désaccords assez palpables entre le Service des Eaux et Forêts, promoteur des nouvelles règles et la population locale, attachée aux traditions. Ce conflit foncier constitue un des obstacles à la mise en œuvre effective de la gestion de proximité.

Actuellement, la majorité des forêts naturelles malgaches sont gérées par des communautés locales de base. L'exploitation des domaines forestiers est régie par des réglementations qui se trouvent dans le livre du transfert de gestion. Elles explicitent le fait que la coupe des essences précieuses est interdite et que tout prélèvement sans accord préalable du Service forestier ou du moins du VOI (*Vondron'Olova Ifotony*) sont des activités illégales passibles de poursuites judiciaires. Les exploitations illicites résultent du relâchement dans l'application de ces législations mais aussi des éventuels actes de corruption.

Selon la législation forestière malgache, la coupe d'un palissandre est interdite si l'arbre est à hauteur de poitrine c'est-à-dire environ 1,3 m du sol et de diamètre inférieur à 0,4 m. Le palissandre tient son exceptionnelle valeur grâce à cette longévité et surtout par la qualité de son bois, qualifié à juste titre de bois noble, étant dur et résistant et aux nombreuses variétés et couleurs. Il existe plusieurs espèces de palissandre à Madagascar parmi lesquelles figure le bois de rose.

Les bois saisis dans la région Amoron'i Mania proviennent des coupes issues d'une forêt domaniale, forêt de reboisement ou forêt ordinaire, d'une propriété privée ou d'une forêt gérée par une Clb (Communauté locale

de base) qui n'ont pas de permis légal<sup>1237</sup>. Même si le zonage forestier contenu dans la gestion de proximité établit une zone d'exploitation et une zone de droit d'usage, les empiètements sur les zones de conservation et de restauration sont très fréquents.

## 2. La sphère structurelle et organisationnelle

Après le constat de l'inefficacité de l'administration publique sur la gestion des ressources naturelles, l'Etat malgache, à partir des années 1990, s'est engagé vers une stratégie qui privilégie la participation de la population locale. Le gouvernement central a transmis la réalisation effective des politiques environnementales aux communautés locales de base. Cette initiative a favorisé l'établissement de la gouvernance communautaire des ressources naturelles à travers la Gestion Contractualisée de la Forêt (GCF) et la Gestion locale sécurisée (Gelose).

La Gestion LOcale SEcurisée des ressources renouvelables ou Gelose<sup>1238</sup> consiste à confier aux communautés locales la gestion de certaines ressources comprises dans les limites de leurs terroirs tels que les forêts, la faune, l'eau et les territoires de parcours. Elle se met en œuvre par un contrat passé au niveau de :

- l'Etat, représenté par le Service des Eaux et Forêts qui est la collectivité territoriale propriétaire des ressources,
- la commune de rattachement, en tant que premier responsable des activités de développement dans sa circonscription,
- la Clb (Communauté locale de base) pour assurer directement la gestion des ressources.

La gestion est locale car elle est réalisée au niveau des territoires villageois. Aussi, elle est sécurisée car inclut la Sécurisation Foncière Relative (SFR) par la délimitation du territoire en concertation avec les communautés voisines, le bornage des périmètres des Ressources Naturelles Renouvelables et l'établissement des plans parcellaires des occupations.

La Gestion Contractualisée de la Forêt ou GCF<sup>1239</sup> est un mode de transfert de gestion de compétence des forêts aux Clb en vue d'une gestion locale durable des ressources forestières. Elle ne concerne que la forêt (forêt domaniale, forêts classées et réserves forestières, peuplements artificiels, zones d'occupation contrôlée, zones d'utilisation contrôlée et zones périphériques des Aires Protégées) dont la gestion est pour le maintien de sa biodiversité et de ses rôles écologiques.

Le rôle de chaque partie :

---

<sup>1237</sup> M. Rakotoarivelo, « L'exploitation forestière dans le betsileo nord : cas d'Ambohimanjaka et de Vohidahy », Mémoire de DEA, FLSM, Département de Géographie, Université d'Antananarivo, 2009.

<sup>1238</sup> Loi n° 96-025 du 30/09/96.

<sup>1239</sup> Décret n° 2001-122 du 14 février 2001.

Les Clb sont les gestionnaires directs des ressources naturelles. Elles sont appuyées par diverses ONG.

Ensuite vient l'administration forestière qui a la charge :

- de l'officialisation du transfert de gestion
- du contrôle de l'exécution du TGRNR par un suivi-évaluation des différentes parties incluses dans le TGRNR c'est-à-dire : les membres des Clb, la commune de rattachement et l'organisme d'appui et l'établissement des procès-verbaux en cas de délits,
- de l'encadrement technique et de l'éducation sur la législation forestière,
- d'une planification forestière locale et régionale.

Enfin vient l'administration communale qui joue le rôle d'arbitre en cas de conflits en assurant l'application des dina<sup>1240</sup>. Elle perçoit en même temps des ristournes issues de la commercialisation des produits forestiers.

La sphère opérationnelle :

Les membres des Clb ont appris à connaître, avant toute action, leurs droits, leurs obligations et leurs responsabilités dans le cadre du contrat pour affermir une base propice à la cohésion et ainsi à la gestion durable des ressources naturelles. Les autres activités réalisées concernent l'établissement des pépinières pour la restauration des espaces forestiers détruits par l'agriculture itinérante sur brûlis, un inventaire forestier accompagné d'un suivi phénologique des espèces de valeur. L'objectif principal étant d'arriver à reboiser 50 ha avec des espèces autochtones tels que le palissandre, le nato, le ramy, le varongy etc.

Les ONG fournissent des formations sur la vie associative, la tenue des comptes. Elles soutiennent l'association des femmes pour la promotion des cultures maraîchères par une aide financière et par l'approvisionnement en semences et en matériels agricoles.

Mais, des améliorations sont encore à prescrire. Les mécanismes pour résoudre les contraintes antérieures doivent être adaptés aux réalités locales (problèmes, atouts, potentialités, forces). Même si l'Etat ne possède pas un rôle majeur et ne participe que très peu dans le transfert de gestion, le renouvellement du contrat de gestion pour chaque commune doit tenir compte :

- de l'amélioration des connaissances en matière d'environnement pour résoudre le problème d'incompréhension et de malentendus,
- de la résolution des conflits entre le VOI et la commune de rattachement en ce qui concerne la perception des ristournes issues des produits forestiers, entre les membres des VOI eux-mêmes et surtout du problème du foncier,
- du développement d'autres alternatives, par exemple, l'intensification du système agricole ou d'autres activités qui peuvent générer des paiements directs issus de la conservation, de l'écotourisme voire même des projets de stockage de carbone par les forêts.

---

<sup>1240</sup> Dina : convention informelle qui régit la vie sociale d'un village ou d'une communauté.

Les attentions doivent aussi porter sur :

- les attitudes traditionnelles de chaque communauté,
- l'établissement d'une bonne gouvernance par l'intermédiaire de la participation, de la transparence, du renforcement des capacités et d'une meilleure comptabilité,
- les contrôles à l'intérieur de la forêt par une délimitation claire du zonage et un inventaire des ressources exploitables surtout pour les zones d'exploitation et de droit d'usage.

Il faut aussi apporter des changements dans les secteurs adjacents tels que :

- la promotion du planning familial pour contrôler au moins la pression démographique et les pressions sur les ressources ;
- l'alphabétisation et l'éducation environnementale pour régler les contraintes de connaissances environnementales ;
- la commercialisation des produits forestiers.

La gestion contractualisée de la forêt doit être assez flexible pour équilibrer le niveau de production de l'écosystème forestier et les besoins respectifs de la population locale. Mais le transfert de gestion est jusqu'à aujourd'hui le meilleur moyen pour résoudre les problèmes de dégradation des ressources car il exige la participation de la population locale qui est le principal acteur dans l'exploitation des produits forestiers. Toutefois, il ne doit pas être sources de conflits et de dérèglements sociaux.

L'incohérence de la politique environnementale en vigueur avec le besoin économique des exploitants, la complexité de la réalité locale, et le fonctionnement social exigent la mise en œuvre d'une politique de développement appropriée. Les répressions et les successions d'interdits ne sont pas toujours les meilleures méthodes pour réduire l'exploitation irrationnelle de la forêt. Il faut comprendre que le lien qui unit la population à la forêt est surtout un lien socio-économique. Les principales causes de la dégradation des ressources se trouvent donc essentiellement dans la précarité de l'économie rurale. Les répressions ne doivent être effectuées que pour sanctionner les délits incohérents aux législations en vigueur et non des stimulants à plus d'activités illégales. Le renforcement dans l'application des législations exige la réforme du Service des Eaux et Forêts en entier pour une meilleure qualité de service concernant les contrôles des défrichements et des feux de brousse par une dotation en personnel qualifié et en matériel. A Madagascar, le service forestier est surtout un service aux responsabilités écrasantes alors que les moyens de fonctionnement sont insuffisants par rapport aux tâches qui lui sont confiées.

La région Amoron'i Mania a élaboré une Politique Environnementale Régionale qui prend en compte les grands fléaux du domaine forestier local. Les mesures proposées concernent :

- le renforcement des législations par l'interdiction des coupes des essences précieuses, des *tavy*, de la capture illicite d'animaux sauvages,

- la valorisation du patrimoine socioculturel des écosystèmes par la promotion de l'écotourisme,
- la valorisation économique des produits forestiers secondaires ;
- la multiplication des encadrements techniques sur la gestion rationnelle des ressources naturelles ;
- l'étude d'impacts environnementaux par un inventaire des ressources et d'un suivi de l'état de l'environnement.

La réalisation de ces mesures constituera un bon pilier pour la mise en place effective de la gestion durable des ressources naturelles à Madagascar en général et dans le *Zafimaniry* en particulier.

Ensuite, pour normaliser le « *toaka gasy* », et afin de pallier l'inexistence de cette usine de sucrerie qui n'a jamais vu le jour et en vue d'une alternative pour l'autonomie financière de la population, la création d'usines de transformation de la canne à sucre s'avère nécessaire afin aussi de normaliser la production.

Par ailleurs, concernant le bois énergie, il faudrait initier et appuyer la population au développement d'énergie de substitution pouvant être disponibles à grandes échelles (par exemple : le charbon de terre de la *Sakoa*, les tourteaux de *Jatropha curcas*, le pétrole, voire même le gaz). La promotion des foyers économes ou *fatana mitsitsy* est aussi une des options.

Enfin, les prélèvements illicites de bois d'œuvre et d'art sont les résultats des mesures répressives, de la demande croissante en matières premières et de la pauvreté économique des villageois. Il en résulte la conduite abusive des exploitants qui n'exprime aucune attention sur la quantité extraite et sur la régénération naturelle des espèces. Ceci a conduit à une place plus délicate de l'artisanat par rapport aux éventuelles conséquences écologiques de la destruction de la forêt.

La gestion durable des ressources naturelles n'est pas un facteur de blocage au développement de l'artisanat ou des autres filières liées à la forêt mais il doit tenir compte du fait que les ressources forestières sont les matières premières. Il faut trouver des alternatives qui permettent d'équilibrer deux secteurs qui, faute de mégarde, sont devenus deux filières totalement rivales. Si les moyens de survie de la population sont toujours prônés, il faut peut-être explorer des solutions dans ce sens c'est-à-dire :

- élargir la gamme des matières premières avec l'introduction de nouvelles espèces pour la transformation avec une amélioration de la qualité des objets produits,
- éduquer toute la population en amont de la filière sur l'importance de la forêt écologiquement et économiquement, à court et à long terme,
- engager tous les acteurs pour trouver des compromis bénéfiques pour chacun en évitant toutefois les divergences d'intérêts par une prise de conscience générale sur les faits et les solutions appropriées,
- permettre la reconstitution de la forêt naturelle par un reboisement planifié et programmé,

- réaliser le plan d'aménagement durable contenu dans le transfert de gestion.

Pour conclure, nous pouvons avancer que les pressions anthropiques laissent des empreintes immenses sur la couverture végétale. L'évolution de cette dernière reste influencée par les principales utilisations locales des produits forestiers et les perceptions de leurs valeurs. La destruction accélérée de la forêt résulte de la tendance générale à faire d'elle un outil de performance économique.

La mise en valeur des terres demeure extensive et l'aspect écologique de la forêt a manqué d'être pris en considération faute d'une meilleure éducation environnementale sur le sujet. Les manques d'entretiens sylvicoles ou des activités de reboisement empêchent la capacité de renouvellement des arbres à dépasser le niveau de prélèvement et d'utilisation. L'instabilité politique et l'ingérence de la politique politicienne dans le secteur forestier restent aussi des faits permanents qui déstabilisent à leur tour les actions en faveur de la forêt. L'insuffisance de moyens et de coordinations en résulte si bien qu'il y a un relâchement dans l'application des législations sur les exploitations illicites qui sont fréquentes.

Tout ceci nécessite un mode de gouvernance approprié qui doit tenir compte des spécificités locales et des perceptions des parties prenantes. Les démarches de pérennisation doit associer étroitement : les populations, les acteurs environnementaux, les décideurs et les partenaires financiers pour obtenir une meilleure synergie des actions et une efficacité accrue.

Même, s'il y a une prise de conscience croissante, ces dernières années, du fait que la conservation des ressources naturelles dépend surtout de la participation des populations vivant à l'intérieur ou à proximité des forêts, des améliorations sont à revoir. Enfin, la totalité des forêts denses humides restantes dans la région Amoron'i Mania figure actuellement dans un décret de mise en protection temporaire, faisant partie de la nouvelle Aire protégée Fandriana-Vondrozo.